



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire**

Orléans, le 7 mars 2022

Courriel : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Président,

Le 20 décembre 2021, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le dossier relatif à l'Aménagement Foncier Agricole Forestier et environnemental de Charonville (28).

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 122-21 du code de l'environnement.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la mission régionale
d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Christian Le COZ

Monsieur Jean GODET
Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier
Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
Secrétariat de la CCAF
Service Foncier
28028 CHARTRES CEDEX